

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

FB/TD/OR n° 2023/45

Objet de la délibération :

Convention de prestation de service entre la ville d'Épernon et la CCPEIDF

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Pouvoirs : 10

Votants : 27

Date de la convocation :

04 juillet 2023

Date de publication en ligne :

17 juillet 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Cécile COMBEAU, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Béatrice BONVIN, Pouvoir à F. BELHOMME
- Patricia EVENO, Pouvoir à S. RICHARD-DUHAMMEL
- Jean-Paul MARCHAND, Pouvoir à E. ROYNEL
- Marie-France DURAND, Pouvoir à J. GAY
- Jean JOSEPH, Pouvoir à D. BONNET
- Guy DAVID, Pouvoir à M. BAUDELLOT
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à S. BEULÉ
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à C. HABEGGER
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à D. DURAND
- Thomas AMELOT
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à B. ESTAMPE

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le projet de convention de prestation de service entre la ville d'Épernon et la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France,

Considérant la demande de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France pour des prestations de service de la Direction des Services Techniques ;

Considérant que la présente convention revêt un caractère d'intérêt général ;

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, adjointe expose :

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ne dispose pas, en son sein, de tous les corps de métier nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de ses équipements. Dans certains cas, des interventions techniques sont nécessaires. Celles-ci nécessitent une réactivité de mise en œuvre ainsi que du personnel qualifié ayant une connaissance spécifique des équipements.

2023-105

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230710-D23-07-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France une convention de prestation de service des agents de la Direction des Services Techniques de la ville d'Épernon selon les modalités précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** les termes de la convention de prestation de service telle qu'elle est jointe en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention sollicitée par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Fait et délibéré à Épernon,

le 10 juillet 2023



Secrétaire de séance
Dominique BONNET



Le Maire,
François BELHOMME